



Modalités et conditions d'accompagnement

Bénéficiaire d'une **orientation SAVS** délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

- Être domicilié sur le territoire d'intervention,
- Disposer d'un logement ou bien souhaiter accéder à un logement,
- Ne pas être hébergé en établissement.



WWW.residence-pierreblanc.fr

CONTACTS

Adresse :
2 bis, allée Paul Doumer
48000 MENDE

Tél : 04.66.42.82.37
Port : 06.89.40.07.06
Fax : 04.66.44.23.02

Email : savs48@arlo48.fr

Chef de service : DELMAS Valérie

HORAIRES D'OUVERTURE
DES BUREAUX

DU LUNDI AU VENDREDI

De 08h30 à 12h00
De 13h30 à 17h00

RAPPEL

Afin d'étudier vos droits, veuillez déposer un dossier auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées),

Tél : 04.66.49.60.70
Site : www.mdph48.fr
Adresse : 6 Av Père Coudrin
48000 MENDE



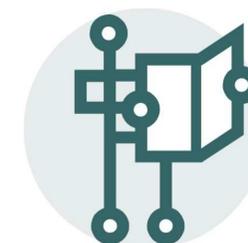
WWW.residence-pierre-blanc.fr



SAVS48

Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale pour
Adultes Handicapés
de Lozère.

**Le SAVS48 dispose
de 18 places**





Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale a pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la

restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité ~ (Décret n°2005-223 du 11 mars 2005).

Le SAVS intervient auprès de toute personne dont les déficiences et les incapacités rendent nécessaires, soit une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence, ou d'un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie.

Il s'adresse aux personnes adultes handicapées de la Lozère.

La CDAPH peut décider que la prise en charge ira au-delà des 60 ans si la personne était déjà bénéficiaire du suivi.

Il intervient sur l'ensemble du département, au domicile de la personne ainsi que dans tous les lieux où s'exercent ses activités (sociales, de formation ou professionnelles), en milieu ordinaire ou protégé.

Les accompagnements sont assurés par une **équipe pluridisciplinaire** et conduits à partir d'un document individuel d'accompagnement contractualisé et élaboré avec la personne.

Le SAVS48 accompagne des personnes adultes handicapées de façon permanente, temporaire ou selon un mode séquentiel.

Qu'est-ce qu'un SAVS ?



Les missions du SAVS48

Il s'agit d'accompagner la personne dans la réalisation de certaines tâches ou démarches, dans le but de lui faire acquérir une plus grande autonomie, en l'aidant dans son apprentissage ou en consolidant ses acquis existants.

L'équipe socio-éducative met notamment en œuvre des prestations favorisant :

- **L'accès aux droits élémentaires et vitaux**
- **L'accès aux soins et à la santé**
- **L'accès aux loisirs et à la culture**
- **L'accès à l'insertion professionnelle et à l'emploi**

Et répondant à des besoins divers :

- **Aide à la gestion du budget personnel ;**
- **Démarches administratives ;**
- **Déplacements, utilisation des transports ;**
- **Gestion du quotidien ;**
- **Soutien relationnel ;**
- **Relations avec la famille ;**
- **Liens avec les partenaires (services paramédicaux, sociaux et autres services extérieurs) ;**
-

Le SAVS48, conformément à son projet de service, réalise lui-même l'accompagnement ou fait appel à des opérateurs intervenants sur le territoire et dans tous les cas, assure la coordination de l'ensemble des interventions médico-sociales.



L'équipe du SAVS48

L'équipe du SAVS48 se compose :

- D'un Directeur
- D'une Chef de service
- De deux Travailleurs sociaux
- D'une secrétaire